



FORMATION CONSEILLER SECURITE TMD

Préparation à l'examen initial • Classes 3 à 9 (sauf 7)

Cette formation permet de répondre à l'obligation réglementaire, concernant le passage de l'examen de conseiller à la sécurité, selon le 1.8.3.12.[...] de l'ADR.



6 jours



tout public adulte
pas de pré-requis



se procurer l'ADR + l'Arrêté TMD en
vigueur, **avant l'entrée en formation.**



42 heures



session de 2 à 10
personnes, en présentiel



dans votre entreprise ou une
salle de formation dédiée



COMPÉTENCES DEVELOPPÉES

- maîtriser la réglementation de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur,
- connaître le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité,
- mettre le candidat en condition d'examen, en vue de l'obtention de son certificat de conseiller à la sécurité,
- apprendre à rédiger des rapports annuels, et des rapports d'accidents,
- savoir analyser les situations au moyen d'audits, faire appliquer les procédures, comprendre et faire comprendre les risques, afin d'éviter les accidents,
- apprendre à assurer son rôle, ses missions et obligations de conseiller à la sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur.



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- présentation power point par vidéoprojecteur et ordinateur portable,
- exercices pratiques (*questionnaires et études de cas*)
- la formatrice est conseillère à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses.



MODE D'ÉVALUATION

Une attestation de participation sera délivrée au stagiaire, à la fin de la formation. Cette attestation, obligatoire, servira au passage de l'examen auprès du CIFMD.



PROGRAMME*

TRONC COMMUN

2 jours

ROUTE CHIMIQUE

3 jours

SYNTHESE

1 jour

*cf. programme complet





FORMATION CONSEILLER SECURITE TMD PROGRAMME « INITIALE » • Classes 3 à 9 (sauf 7)

TRONC COMMUN

2 jours

I. Contexte réglementaire

- a) Les autres réglementations
- b) Modules de formation

II. Le conseiller à la sécurité

- a) Son rôle et ses missions
- b) Déclaration en ligne
- c) Exemptions
- d) Rédactions de rapports

III. Prescriptions générales de la réglementation TMD

- a) Classification des matières dangereuses
- b) Marques additionnelles
- c) Les pictogrammes
- d) Fiches de données de sécurité

IV. Emballages

- a) Groupe d'emballage

V. Sanctions

- a) Organismes de contrôle
- b) Infractions / délits
- c) Liste de contrôle « type »

VI. Examen CIFMD

- a) Structure de l'examen
- b) Les clauses du CIFMD

ROUTE CHIMIQUE

3 jours

I. Emballages

- a) Groupe d'emballage
- b) Marquage et étiquetage

II. Transport

- a) Exemptions
- b) Règle des 1000
- c) Documents de bord
- d) Signalisation et placardage des véhicules
- e) Codes tunnels
- f) Circulation

III. Chargement / manutention

- a) Chargement en commun
- b) Les citernes

IV. Sécurité et procédures

- a) Equipements
- b) Extincteurs
- c) Procédures d'urgence
- d) Stationnement dans une enceinte privée
- e) Stationnement sur la voie publique

V. Classification des solutions et mélanges

- a) Classification générale
- b) Classification alternative - classe 8

I. EXAMEN CIFMD (rappels)

- a) Structure de l'examen
- b) Les clauses du CIFMD

II. Mise en situation d'examen

- a) QCM
- b) Etudes de cas
- c) Corrections détaillées

SYNTHESE

1 jour





FORMATION CONSEILLER SECURITE TMD

Préparation à l'examen initial • Classe 2

Cette formation permet de répondre à l'obligation réglementaire, concernant le passage de l'examen de conseiller à la sécurité, selon le 1.8.3.12.[...] de l'ADR.



2 jours



tout public adulte
conditions : avoir suivi
une formation tronc commun



se procurer l'ADR + l'Arrêté TMD en
vigueur, avant l'entrée en formation.



14 heures



session de 2 à 10
personnes, en présentiel



dans votre entreprise ou une
salle de formation dédiée



COMPÉTENCES DEVELOPPÉES

- maîtriser la réglementation de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur, sur les gaz,
- connaître le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité,
- mettre le candidat en condition d'examen, en vue de l'obtention de son certificat de conseiller à la sécurité, spécialisation classe 2,
- apprendre à rédiger des rapports annuels, et des rapports d'accidents,
- savoir analyser les situations au moyen d'audits, faire appliquer les procédures, comprendre et faire comprendre les risques, afin d'éviter les accidents,
- apprendre à assurer son rôle, ses missions et obligations de conseiller à la sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur.



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- présentation power point par vidéoprojecteur et ordinateur portable,
- exercices pratiques (*questionnaires et études de cas*)
- la formatrice est conseillère à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses, spécialisation classe 1.



MODE D'EVALUATION

Une attestation de participation sera délivrée au stagiaire, à la fin de la formation. Cette attestation, obligatoire, servira au passage de l'examen auprès du CIFMD.



PROGRAMME

I. Contexte réglementaire

II. Les Gaz

- Sensibilisation aux risques des gaz
- Classification et identification des gaz

III. Emballages

- Marquage et étiquetage
- Le suremballage
- Dispositions spéciales

IV. Transport des gaz

- Exemptions
- Règle des 1000
- ADR intégral
- Documents de bord
- Véhicules citernes
- Signalisation et placardage des véhicules
- Codes tunnels
- Circulation

V. Chargement / manutention

- Chargement en commun
- Calage / arrimage

VI. Sécurité et procédures

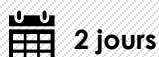
- Equipements
- Extincteurs
- Procédures d'urgence
- Stationnement



FORMATION CONSEILLER SECURITE TMD

Préparation à l'examen initial • Classe 1

Cette formation permet de répondre à l'obligation réglementaire, concernant le passage de l'examen de conseiller à la sécurité, selon le 1.8.3.12.[...] de l'ADR.



2 jours



tout public adulte
conditions : avoir suivi
une formation tronc commun



se procurer l'ADR + l'Arrêté TMD en
vigueur, avant l'entrée en formation.



14 heures



session de 2 à 10
personnes, en présentiel



dans votre entreprise ou une
salle de formation dédiée



COMPÉTENCES DEVELOPPÉES

- maîtriser la réglementation de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur, sur les explosifs,
- connaître le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité,
- mettre le candidat en condition d'examen, en vue de l'obtention de son certificat de conseiller à la sécurité, spécialisation classe 1,
- apprendre à rédiger des rapports annuels, et des rapports d'accidents,
- savoir analyser les situations au moyen d'audits, faire appliquer les procédures, comprendre et faire comprendre les risques, afin d'éviter les accidents,
- apprendre à assurer son rôle, ses missions et obligations de conseiller à la sécurité, dans le respect de la réglementation en vigueur.



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- présentation power point par vidéoprojecteur et ordinateur portable,
- exercices pratiques (*questionnaires et études de cas*)
- la formatrice est conseillère à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses, spécialisation classe 1.



MODE D'EVALUATION

Une attestation de participation sera délivrée au stagiaire, à la fin de la formation. Cette attestation, obligatoire, servira au passage de l'examen auprès du CIFMD.



PROGRAMME

I. Contexte réglementaire

II. Les explosifs

- Classification des explosifs
- Fiches de données de sécurité

III. Emballages

- Marquage et étiquetage
- Le suremballage
- Quantités limitées

IV. Transport des explosifs

- Exemptions
- Règle des 1000
- ADR intégral
- Documents de bord
- Convoyeurs
- Types de véhicules autorisés
- Signalisation et placardage des véhicules
- Codes tunnels
- Circulation

V. Chargement / manutention

- Chargement en commun
- Calage / arrimage

VI. Sécurité et procédures

- Equipements
- Extincteurs
- Procédures d'urgence
- Stationnement

